



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

DÉLIBÉRATION N° DELCA25-07-0025

OBJET

Financement d'une partie du programme du budget ASSAINISSEMENT

L'an deux mille vingt cinq, le un juillet, le Conseil d'Administration du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Christine TEQUI, Présidente du SMDEA.

PRÉSENTS :

Christine TEQUI, Alain MAYODON, Thierry PORTET, Marc SANCHEZ, Raymond BERDOU, Jacques ESCANDE, Pierre VIEL, Alain ROCHEL, Alain METGE, Daniel BESNARD, Elisabeth CLAIN, Jean-Claude SERRES, Joelle EYCHENNE

ABSENTS :

Louis MARETTE, Christian LOUBET, Jean-Pierre BOIX, Francis MAGDALOU, Henri BENABENT, Alain GARNIER, Jean-Michel SOLER

PROCURATIONS :

Jérôme BLASQUEZ donne pouvoir à Elisabeth CLAIN
Jean-Paul FERRE donne pouvoir à Christine TEQUI

Secrétaire de séance : Mme Elisabeth CLAIN

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20250717-DELCA25070025-DE
Madame la Présidente rappelle que le SMDEA doit réaliser des travaux d'ASSAINISSEMENT
en date du 17/07/2025 REFERENCE ACTE : DELCA25070025

programmés et inscrits au budget primitif de 2025, au titre de l'exécution du programme pluriannuel d'investissements (PPI 2021-2026).

Le SMDEA a lancé une consultation bancaire pour le financement de ces investissements pour une réponse le 26/06/2025 auprès des établissements suivants : Agence France Locale – Crédit Agricole – Caisse d'Epargne – Crédit Mutuel – Banque Postale – Banque des Territoires – Société Générale.

Le SMDEA s'est fait accompagner pour cette consultation par un assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet Michel Klopfer, Consultants Finances Locales.

Les offres ont été analysées par le Cabinet Klopfer sur la base des conditions de marché du 26 juin 2025.

L'ensemble des besoins en ASSAINISSEMENT exprimés par le SMDEA a fait l'objet de quatre propositions : AFL - Banque des Territoires - La Banque Postale (LBP) - Caisse d'épargne (CE) ; les deux dernières se limitant à des emprunts amortissables sur 30 ans.

Il ressort de l'analyse des offres les conclusions suivantes :

Prenant en compte la capacité du prêteur à respecter le délai d'un mois pour le versement des fonds à compter de la signature du contrat, les offres de « prêts verts » proposées par La Banque Postale restent les plus attractives (Taux Fixe à 3,80%).

En conséquence, considérant la proposition de financer le reste à charge d'une partie du programme du budget ASSAINISSEMENT par un recours à l'emprunt auprès de **LA BANQUE POSTALE**, selon les conditions suivantes :

Liste des opérations retenues (détail)

PROGRAMMATION TRAVAUX 2025	Montant Prévisionnel Travaux	AIDE FINANCIERE PREVISIONNELLE		AIDE FINANCIERE PREVISIONNELLE		RESTE A CHARGE SMDEA09
		CD 09	AEAG			
REHABILITATION STEP						425 000,00 €
LAROQUE - STEP - Tche II : Traitement des boues	850 000,00 €		- € 50%	425 000,00 €		425 000,00 €
REHABILITATION RESEAUX ASST						1 786 900,00 €
LE MAS D'AZIL- Renouvellement réseau ASST - secteur village	1 990 000,00 €		- € 30%	597 000,00 €		1 393 000,00 €
AX LES THERMES - Reprise du réseau d'Assainissement - Plateau Bonascre - Trche III	430 000,00 €	30%	129 000,00 €	30%	129 000,00 €	172 000,00 €
AX LES THERMES - Reprise du réseau d'Assainissement - secteur Entresserres	317 000,00 €		- € 30%	95 100,00 €		221 900,00 €
CREATION STEP + RESEAUX ASST						490 000,00 €
GANAC - création réseau assainissement hameau de Majoural	700 000,00 €		- € 30%	210 000,00 €		490 000,00 €

Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 2 701 900 €
- Durée du contrat de prêt : 30 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les créations et réhabilitations de réseaux d'assainissement et de stations d'épurations

Tranche obligatoire à taux fixe du 01/08/2025 au 01/08/2055. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

- Montant : 2 701 900 €
- Versement des fonds : 2 701 900 € versés automatiquement le 01/08/2025
- Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 3,80%

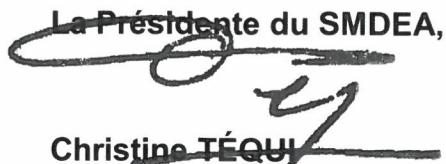
- **Base de calcul des intérêts :** mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

- Commission d'engagement : 0,05% du montant du contrat de prêt

Ouï l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **APPROUVE** Ledit emprunt
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le contrat correspondant avec La Banque Postale selon les conditions présentées ci-dessus.

La Présidente du SMDEA,

Christine TÉQUI

AR CONTROLE DE LEGALITE : 009-250901873-20250717-DELCA25070025-DE
en date du 17/07/2025 ; REFERENCE ACTE : DELCA25070025